



Vous désirez plus de renseignements ?
Vous vous questionnez sur votre implication ?
Vous voulez connaître vos droits ?

La FCPQ est là pour vous !

Elle offre aux parents une foule d'outils et de services,
tels que :

- Un site Internet ➤ www.fcpq.qc.ca
- Une revue ➤ **Action Parents**
- Un service-conseils ➤ par courriel ou par téléphone
- Un programme de formation ➤ étoffé et dynamique



Fédération
des comités de parents
du Québec

2263, boul. Louis-XIV, Québec (Québec), G1C 1A4
Tél. : 418 667-2432 Sans frais : 1 800-463-7268 Télécopieur : 418 667-6713
Adresse de messagerie : courrier@fcpq.qc.ca - Site Internet : www.fcpq.qc.ca

Des parents à la même table... Dans l'intérêt des enfants !



Faites partie du **comité de parents** de votre commission scolaire !

Le comité de parents...

Pourquoi vous impliquer ?

- 1 Pour influencer les décisions qui touchent les enfants.
- 2 Pour connaître et promouvoir l'ensemble des services offerts par la commission scolaire à vos enfants.
- 3 Pour faire entendre la voix des parents au plan national par l'entremise de la FCPQ.
- 4 Pour promouvoir la place des parents en éducation.

Qui ?

- Un parent de chaque école primaire et secondaire...

Élu parmi les parents du conseil d'établissement lors de l'assemblée annuelle des parents en septembre.

- Un parent membre du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage...

Désigné par les parents membres de ce comité.

Où, quand, comment ?

- Le comité de parents se réunit généralement à la commission scolaire et peut utiliser les services de soutien administratif et les équipements de celle-ci.
- Le comité de parents établit ses propres règles de régie interne et son calendrier de réunions en début d'année.

Le comité de parents, un acteur important au sein de la commission scolaire

- Les parents membres du comité élisent, parmi eux, un président et deux commissaires représentant les parents, l'un pour le primaire et l'autre pour le secondaire. Ces deux parents siègent au conseil des commissaires et au comité exécutif de la commission scolaire.
- Le comité de parents désigne les parents qui participent aux divers comités formés par la commission scolaire.

Les parents membres du CP sont consultés sur plusieurs sujets, dont :

- La politique de maintien ou de fermeture d'une école et tout ce qui concerne les changements au statut d'une école
- La politique relative aux contributions financières exigées des parents
- Le plan stratégique de la commission scolaire
- La répartition des services éducatifs entre les écoles
- Le calendrier scolaire
- Les critères d'inscription des élèves dans les écoles
- Les objectifs et principes de répartition budgétaire entre les écoles
- Etc.



Pour en savoir plus, consultez :

- l'offre de sessions de formation et le fascicule de formation n° 14 de la FCPQ, **Le comité de parents, pivot de la participation parentale**;
- la Loi sur l'instruction publique : articles 189 à 197.